

Exercice de l'expertise dans le cadre de l'article L.2312-17 du Code du travail relatif à la politique sociale

La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi doivent faire l'objet d'une consultation annuelle du CSE. Pour l'assister, le CSE a missionné le cabinet SECAFI qui a souligné les points suivants.

Evolution de l'effectif

- Hausse de 1749 ETP en 2022 à 1799 ETP en 2023, du fait de la relance des recrutements.

Age, ancienneté

- Baisse des effectifs pour les tranches 30-34 ans et 40-49 ans, et parallèlement hausse des 25-29 ans et des 50-59 ans.
- Les salariés ayant un an d'ancienneté passent de 164 en 2019 à 265 en 2023, parallèlement, les salariés ayant de 15-19 ans d'ancienneté passent de 634 à 425.

Turn-over

- Progression du turn-over CDI de 6,4% en 2022 à 7,5% en 2023
- 47 démissions ont eu lieu en 2023, à fin juillet 66 seront effectives en 2024, dont 18 en expertise.
- 98 recrutements de CDI sont prévus en 2024,

Résumé

Les élus CFDT notent une hausse des démissions en 2023 et 2024 par rapport à la période précédente. Ces démissions sont en partie compensées par le plan de recrutement mis en place par la Direction, mais avec une réduction de l'ancienneté dont on peut craindre qu'elle n'entraîne une baisse d'expérience et de compétences.

Information-consultation relative à la politique sociale de l'IRSN (hors plan de développement des compétences)

L'avis formulé par les élus CSE souligne les points suivants :

- Une augmentation moyenne des salaires de 4,7% (rémunération moyenne 4890 €), avec un avancement ayant bénéficié à 71% des cadres et 74% des AGT.
- Le maintien d'une politique de mobilité interne dynamique avec 88 mutations internes en 2023,
- Une amélioration des dispositifs de télétravail et du forfait de mobilité durable,
- Un taux de réalisation du budget formation de 91%, équivalent à celui de 2019 (contre 81% en 2022), soit 6 282 participations pour 39 018 heures de formation,

Résumé

Les élus CFDT considèrent que le bilan de la politique sociale d'une année n'a de sens que s'il est accompagné d'un projet pour l'année n+1 qui tire les enseignements du bilan et propose des axes d'amélioration.

La Direction de l'IRSN a fait le choix de ne pas présenter de projet de politique sociale pour 2025 au motif que l'IRSN disparaîtra le 31 décembre. Les élus CFDT ont appuyé la demande d'élaboration et de présentation d'un projet pour 2025, à transmettre à la Direction de la future ASN. Les élus CFDT ont demandé et obtenu que ce projet de politique sociale fasse l'objet d'une information-consultation du CSE IRSN en décembre 2024.

Information-consultation relative à la participation de l'IRSN à l'effort de construction (Action Logement)

Il y a une forte baisse des prestations d'Action Logement en 2023 par rapport à 2022. D'une part, celle-ci est imputée à la situation de l'IRSN : situation d'incertitude et de stress vécue par l'ensemble des salariés de l'IRSN par suite de l'annonce de dissolution de l'Institut. D'autre part, cette baisse est liée aux prêts bancaires, plus difficiles à obtenir et avec des taux élevés.

Les 173 K€ de prestations versées par Action Logement sont largement inférieurs aux 271 K€ de subventions versées par l'IRSN, ce qui est décevant pour l'Institut.

Pour le locatif, sur 7 dossiers envoyés, 4 ont reçu une attribution. Le taux de non-obtention est élevé, soit 43 %. Les causes principales restent en majorité les refus non motivés, une difficulté des salariés à élargir leur secteur de demande, ou des questions de carte scolaire.

La plateforme AL'in, mise en place en 2023, facilite les demandes et le suivi des dossiers. En 2024, déjà 18 demandes sont en cours. Un salarié en situation d'urgence a été pris en charge et a trouvé un logement.

Résumé

Les élus CFDT notent une forte baisse des aides au logement en 2023, suivie d'une hausse notable en 2024. Ils notent également que la Direction souhaite que les prestations d'Action Logement soient maintenues à l'ASN.

Les élus CFDT regrettent le manque d'ambition de la politique d'aide au logement de l'IRSN qui ne touche qu'un nombre extrêmement limité de salariés.

Questions diverses

1. Il semble que plusieurs audits aient été lancés dans le cadre de la loi. Le CSE demande à en connaître la liste exhaustive et si certains ont déjà rendu leur rapport, le CSE souhaite demander à en avoir connaissance.

Trois audits ont été lancés :

- CEA pour le transfert de la dosimétrie (par KPMG)
- Le MinArm pour le transfert de la DEND (par Kairn)
- L'ASN (par Grant Thornton)

Le commanditaire n'étant pas l'IRSN, une demande doit leur être faite pour obtenir les rapports correspondants.

2. Lors du CSE du 25 juin, le CSE a évoqué la sortie du décret N°2024-307 du 4 avril 2024. Pourrions-nous savoir quand la Direction compte établir la liste demandée par le décret ?

La liste des personnes exposées aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) a été mise à jour et sera transmise anonymisée au CSE prochainement.

3. Lors du dernier point fait en CSE sur la convention SPST de FAR, il a été soulevé par le CSE que transférer la réalisation des Anthroporadiométrie au SPST du CEA allait engendrer une perte d'activité du SMERI/SDOS avec un risque de perte de compétences pour les salariés notamment dans le cadre de leurs missions dans la gestion de crise ? Le CSE souhaite connaître l'organisation retenue entre le SPST et le SDOS/SMERI pour assurer le maintien de cette activité en interne.

Il a été indiqué une logique "géographique". Ainsi, les salariés de FAR passeront leur anthroporadiométrie au CEA/FAR, les salariés de Saclay au CEA/SAC et les salariés du Vésinet au SDOS. Quant aux salariés d'Orsay, ils iront au Vésinet..

4. Le CSE demande que lui soit fourni un point d'information sur les thématiques retenues pour la nomination des experts de niveau 1, le planning de sélection et de nomination des candidats ?

Après la mise en place difficile des experts de niveau 2, lancée dans l'ombre. Cela recommence pour les experts de niveau 1. 47 POVAs vont être publiés la semaine prochaine. 17 concernent PSE-ENV, 11 PSE-Santé, 7 PSN-EXP, 4 à PSN-RES et 8 à PDS-DEND. L'évaluation des candidatures est prévue sur la deuxième quinzaine d'octobre avec des nominations prévus avant début novembre. **Quand on se retrouve dans une situation où il y a plus d'experts niveau 2 que de niveau 1 pour certaines directions, comment peut-on parler de filière expert avec des perspectives et un vivier d'experts de niveau 1 alimentant le niveau supérieur ?**

5. Il semble qu'un GT avec des ministères discute de l'avenir de Cabri, pouvons-nous avoir un retour au CSE de mardi sur ce point ?

Une réunion à haut niveau s'est tenue le 23/09 sur les conditions de poursuite de l'exploitation de CABRI. Aucun élément n'a été acté tant vis à vis des besoins à afficher (installation, essais...) que des financements envisagés.

Sur l'installation EPICUR, des caméras de vidéosurveillance sont en cours d'installation. Cette installation ne semble pas avoir fait l'objet d'une information du CSE. LE CSE souhaite obtenir l'information légale avant leur installation.

La mise en service d'une caméra est envisagée, après présentation à la DLSSCT du 10/10.

**N'hésitez pas à réagir dans les commentaires ou en contactant vos
Vos élus CFDT au CSE**